

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## • SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTROLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

**ABONNEMENTS:** Un an Fr. 14.05 Six mois Fr. 7.05  
Suisse » 26.— » 13.—  
Union postale » 26.— » 13.—  
Majoration pour abonnement par la poste  
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi

à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES A L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger

**ANNONCES:**  
suisse 15 centimes, offres et demandes de places 10 centimes le millimètre, étrangères 20 centimes le millimètre.  
Les annonces se paient d'avance.

### Importation et exportation de l'horlogerie, bijouterie, etc., pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1934 et 1933.

Positions	Désignation de la marchandise	IMPORTATION				EXPORTATION			
		Année 1934		Année 1933		Année 1934		Année 1933	
		Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	<b>Horloges et montres</b>	Pièces	Fr.	Pièces	Fr.	Pièces	Fr.	Pièces	Fr.
931	Mouvements finis de montres	1.559	15.788	1.619	14.975	462.994	3.947.683	298.968	2.447.672
932	Boîtes de montres, brutes ou finies, en métaux communs	57.754	174.330	67.430	198.221	265.181	286.909	224.423	262.338
933-a	Boîtes de montres, brutes ou finies, en argent	3.676	33.086	2.509	17.586	3.777	17.074	6.440	25.659
933-b	Boîtes de montres, brutes ou finies, en plaqué or	28.343	103.542	32.295	114.033	16.400	73.020	13.938	56.940
933-c	Boîtes de montres, brutes ou finies, en or ou platine	508	13.557	738	17.352	6.204	155.059	5.342	126.357
935-a	Montres de poche, à boîtes métal	1.408	20.672	1.289	15.544	599.024	2.028.955	568.931	2.044.943
935-b	Montres de poche, argent	462	11.706	527	11.442	13.437	228.159	12.814	227.291
935-c	Montres de poche, or	422	43.555	451	48.016	5.057	457.310	6.761	591.865
935-d	Montres de poche, compliquées	241	5.463	157	3.626	12.819	264.701	8.082	214.016
936-a	Montres-bracelets nickel	3.517	46.998	3.491	61.292	951.387	5.580.752	762.643	4.656.843
936-b	Montres-bracelets argent	1.166	32.583	1.075	29.961	18.955	189.180	33.812	324.057
936-c	Montres-bracelets or	1.760	93.989	1.366	66.646	43.872	1.645.346	40.917	1.588.990
936-d	Montres-bracelets compliquées	125	4.177	46	2.316	3.893	149.260	2.313	128.064
936-bis	Montres-automobiles	28	644	38	437	39.891	299.086	51.154	431.710
936-e <sup>1</sup>	Autres montres, à boîte métal	204	5.337	81	1.674	15.689	165.351	13.450	344.103
936-e <sup>2</sup>	Autres montres, à boîte argent	—	—	—	—	40	1.356	40	2.368
936-e <sup>3</sup>	Autres montres, à boîte or	—	—	—	—	17	2.990	2	720
	<b>Total du 1<sup>er</sup> trimestre 1934</b>	<b>101.173</b>	<b>605.427</b>	<b>144.112</b>	<b>603.118</b>	<b>2.458.637</b>	<b>15.492.191</b>	<b>2.050.030</b>	<b>13.473.936</b>
	» » 1933	114.112	603.118	—	—	2.050.030	13.473.936	—	—
	<b>Différence de 1934</b>	<b>-12.939</b>	<b>+ 2.309</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>+ 408.607</b>	<b>+ 2.018.255</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
		q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.
925	Parties ébauchées et ébauches de pendules	2,35	3.134	98	4.017	1,07	2.018	4,66	12.330
926	Parties finies de pendules	39,59	28.632	54,62	53.647	21,15	51.242	22,78	58.618
927	Horloges pour édifices	1	30	—	—	—	—	19,06	10.120
928	Pendules de cheminée et d'applique	274,03	183.027	245,04	151.301	26,20	88.013	18,69	45.405
929	Réveils	107,10	76.674	111,92	84.845	5,46	11.374	15,08	24.726
930	Parties ébauchées et ébauches de montres	5,25	35.344	5,86	27.108	134,46	963.256	107,17	554.193
934	Pièces détachées finies de montres	1,81	21.411	2,05	44.799	147,51	2.143.482	137,68	2.121.607
	<b>Total du 1<sup>er</sup> trimestre 1934</b>	<b>430,14</b>	<b>348.342</b>	<b>420,47</b>	<b>362.717</b>	<b>335,85</b>	<b>3.289.385</b>	<b>325,12</b>	<b>2.826.999</b>
	» » 1933	420,47	362.717	—	—	325,12	2.826.999	—	—
	<b>Différence de 1934</b>	<b>+ 9,67</b>	<b>- 14.375</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>+ 10,73</b>	<b>+ 432.386</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
	<b>Total général du 1<sup>er</sup> trimestre 1934</b>	<b>—</b>	<b>953.769</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>18.751.576</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
	» » 1933	<b>—</b>	<b>965.835</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>16.300.935</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
	<b>Différence</b>	<b>—</b>	<b>- 12.066</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>+ 2.450.641</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
		q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.	q. kg.	Fr.
747	<b>Outils d'horlogerie</b>	3,53	6.675	5,22	10.335	25,22	82.614	26,28	80.961
	<b>Verre</b>								
689	Boules en verre, pour verres de montres, etc.	815,16	179.266	865,51	192.730	0,45	3.19	9,19	2.182
694-b	Verres de montres, polis	3,93	8.072	1,82	3.650	17,81	35.486	13,82	26.993
	<b>Articles plaqués, dorés, etc.</b>								
873-a	Articles dorés ou argentés	167,44	429.046	182,38	445.442	0,98	3.402	1,13	5.516
873-b	Articles plaqués or ou argent	0,18	1.394	1,79	4.206	0,02	0.76	0,03	724
	<b>Orfèvrerie</b>								
874-a	Orfèvrerie or	2,59	168.099	2,36	109.487	0,50	78.055	1,63	83.652
874-b	Orfèvrerie argent, même dorée	19,36	300.226	18,53	331.432	1,86	68.918	1,24	29.296
	<b>Bijouterie</b>								
874-c	Bijouterie vraie	5,19	442.879	3,79	424.534	0,52	233.086	0,28	137.302
	<b>Pierres gemmes de tout genre</b>								
638-a	Grenats, saphirs et rubis, bruts, pour l'horlogerie	9,46	23.799	4,92	36.338	1,08	5.597	0,61	10.153
638-b	Autres	0,86	21.095	0,69	41.429	11,28	780.176	8,06	596.395
965	<b>Boîtes à musique, finies</b>	4,71	4.441	17,10	14.657	27,88	47.663	30,34	52.194

Installation de dépoussiérage

pour  
**Lapidaires, Tours à polir, etc.**

Innombrables références, 35 ans d'expériences

**Ventilation S. A., Stäfa**  
P 6 Z Zurich**Société Anonyme Fiduciaire Suisse**

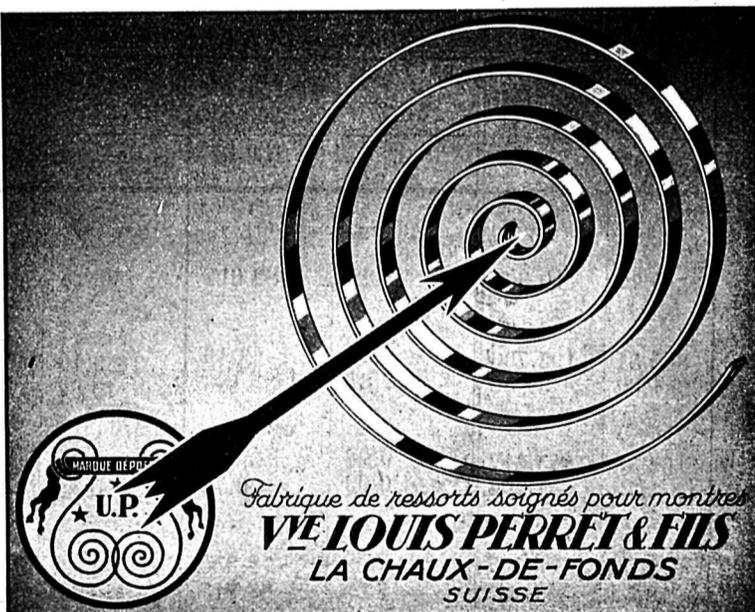
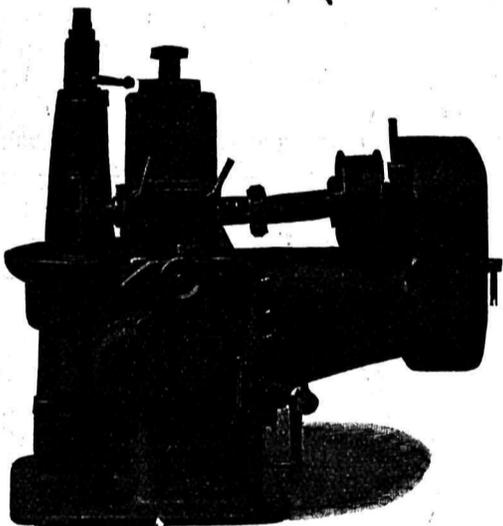
Schweizerische Treuhandgesellschaft

**Genève BALE Zurich****Organisations commerciales**Fondations, liquidations, assainissements, revisions,  
installations de contrôles budgétaires, gestions de fortunes,  
questions fiscales, fonctions de gardiens de gages.**Discrétion absolue.***Prière de mentionner la raison sociale exacte de notre Société.***MIKRON S. A.**

Fabrique de Machines

**BIENNE**

Téléphone 48,18

**Machines modernes**pour la fabrication de  
l'ébauche.**Tours et fraiseuses  
d'outilleurs.**Fabrique de ressorts soignés pour montres  
**VE LOUIS PERRET & FILS**  
LA CHAUX-DE-FONDS  
SUISSE

Atelier de Sertissages en tous genres

**BRUNNER FRÈRES**Téléphone: Bureau 81.257  
Domicile 81.598**LE LOCLÉ, Les Ecreuses**

Chèques postaux IV B 1690

**Spécialités: Pierres chassées**

CHATONS - BOUCHONS - PIERRES FINES

Installations des plus modernes.

Demandez les prix.

**Pierres fines pour l'Horlogerie**  
Grenat, saphirs, rubis, etc.**RUBIS SCIENTIFIQUES**Pierres à emboutir - Pierres à chasser  
— Diamètre précis —Pierres-boussoles pour compteurs électriques  
Pierres pour rhabillage.**THEURILLAT & Co****PORRENTROY**

LIVRAISON PAR RETOUR

2291

**Blocs à colonnes**

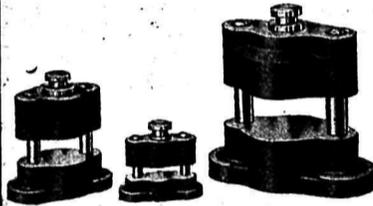
de haute précision

Prix sans concurrence Livraison rapide

Préférez le bloc Hauser

**Henri HAUSER s. a.**

machines de précision

**BIENNE** Tél. 49.22

Blocs à colonnes

**Vve Henri Butzer**

MAISON FONDÉE EN 1899

**La Chaux-de-Fonds (Suisse)**

Téléphone 21.957

**FABRIQUE D'ÉTAMPES**

pour tous genres d'industries

SPÉCIALITÉ:

**\* Etampes de boîtes \***

argent, métal, or, bijouterie.

**Horloger-rhabilleur**conscientieux et capable, ayant  
pratique comme chef d'atelier  
dans première maison suisse,  
connaissant à fond petites pié-  
ces, pièces compliquées et pen-  
dulerie, de même que les re-  
passages, connaissant  
aussi le service de magasin,  
parlant français et allemand,  
**cherche place inté-  
ressante, époque à convenir.**Offres sous chiffre  
**Ac 6937 Z à Publici-  
tas Genève.****Disponible**montres ancre nickel chromé,  
7 3/4-11" Eta, simple et double  
cadran, 8 3/4-12" S.H.S., dou-  
ble cadran.**Georges Farine,**  
Parc 89, **La Chaux-de-  
Fonds.****Demandons offres**pour 4 1/4, 5 1/4, 8 3/4, 16 et 18 lig. cyl. et ancre,  
tous métaux. Paiement comptant. Cherchons égale-  
ment pour la Belgique exclusivité pour marque  
connue.S'adresser sous chiffre P 2675 C à Publicitas La  
Chaux-de-Fonds.**LIQUIDATION**Boîtes divers métaux et genres. Fournitures et assortiments.  
Cadran. Douzaines. Cartons. Etablis.Demandes sous chiffre **Y 20889 U** à **Publicitas,**  
**Bienna.****Achetons** régulièrement montres et mou-  
vements 4 1/4, 5 1/4, 8 3/4, 10 1/2"  
cylindres. — Tous postes **Liquidation**  
avantageux: Montres et mouvements, ancre et  
cylindre.Offres et prix sous chiffre **T 20326 U** à  
**Publicitas Bienna.****POLDI  
HUTTE  
ZURICH 5  
LIMMATSTR. 23****ACIER POLDI****ACIÉRIES  
POLDI  
GENÈVE  
TERREAUX DU TEMPLE**

## A propos de l'arrêté fédéral du 12 mars 1934

Au Conseil National, M. Jäggi (Soleure), en date du 21 mars 1934, a posé la question suivante:

Le Conseil fédéral sait-il:

- que son arrêté du 12 mars 1934 sur la protection de l'industrie horlogère, soit sur l'interdiction d'exportation d'ébauches, de chablon et de fournitures d'horlogerie, a été accueilli avec une grande inquiétude par beaucoup de fabriques d'horlogerie petites et moyennes qui ne sont pas affiliées à la société générale de l'horlogerie S. A. et qui voient une grave menace pour leur existence et pour celle de leurs cinq mille ouvriers;
- qu'ils considèrent notamment qu'en confiant le contrôle de leurs livres à la fiduciaire horlogère suisse, l'arrêté les place sous la surveillance d'une société concurrente;
- que ladite interdiction d'exportation, au lieu de constituer une protection efficace contre l'émigration de l'industrie horlogère, détermine les maisons d'horlogerie étrangères à fabriquer elles-mêmes les fournitures dont elles ont besoin ou à les faire venir d'autres pays — surtout de France?

Le Conseil fédéral est-il disposé, dans ces conditions, à revoir son arrêté du 12 mars 1934 ou du moins à l'appliquer de telle manière que les entreprises qui en sont frappées ne soient pas sensiblement atteintes dans leurs relations avec leur clientèle étrangère et ne soient pas obligées de cesser en partie leur exportation?

### Réponse du Conseil fédéral du 10 avril 1934.

1. L'arrêté du Conseil fédéral du 12 mars 1934 tendant à protéger l'industrie horlogère suisse a pour but de soumettre à un contrôle serré l'exportation d'ébauches, de chablon et de fournitures d'horlogerie et de la restreindre dans la mesure où elle est contraire à nos intérêts économiques. Les organisations horlogères ainsi qu'une grande partie de l'opinion publique dans la région intéressée demandaient une telle mesure avec insistance déjà depuis plusieurs années. Il est exact que l'arrêté du Conseil fédéral portera atteinte à l'activité commerciale des industriels qui exportaient jusqu'ici des ébauches, des chablon et des fournitures d'horlogerie sans observer les prescriptions contenues dans les conventions horlogères. Toutefois, les milieux dirigeants de l'industrie horlogère sont certains que les restrictions qu'il y aura lieu d'apporter à la production dans certains cas, seront à la longue largement compensées par les avantages que la Suisse retirera de la fabrication en plus grand nombre de mouvements terminés.

2. La Fiduciaire horlogère suisse (Fidhor) n'est nullement l'organe de telle société déterminée, mais un établissement fiduciaire créé en commun par les organisations horlogères et les banques qui travaillent dans la région de cette industrie. Il a été reconnu de tous les côtés que ses rapports sont entièrement dignes de confiance.

3. Le Conseil fédéral n'a aucunement l'intention de revoir son arrêté du 12 mars 1934. En l'appliquant, on tiendra compte des relations établies avec la clientèle toutes les fois où cela paraîtra possible sans porter préjudice aux intérêts généraux de l'industrie horlogère suisse.

## Chambre suisse de l'Horlogerie

### Assemblée des délégués.

La Chambre suisse de l'horlogerie a tenu son assemblée des délégués ordinaire vendredi 13 avril courant, à 14 1/2 h., à l'Hôtel du Lac, à Neuchâtel, sous la présidence de M. Ed. Tissot, président.

Une quarantaine de délégués et secrétaires permanents y assistaient.

Un rapport fut présenté par le Président sur l'activité du Comité central pendant l'année 1933, ainsi que sur les comptes de 1933. Ceux-ci se récapitulèrent comme suit:

Dépenses	fr. 54,557.09
Recettes	> 38,938.30
Déficit	fr. 15,618.79

Les conclusions du rapport à l'appui des comptes sont ensuite mises au vote. Par deux votes unanimes successifs, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice, en donne décharge au Comité central et approuve la gestion de ce dernier.

L'assemblée aborde ensuite la question de la nomination du Comité central, pour la période statutaire de 1934 à 1936.

Trois vacances se sont produites dans le Comité central, et les associations intéressées font les propositions suivantes:

Le Syndicat patronal des producteurs de la montre, La Chaux-de-Fonds, présente M. René Didisheim, en remplacement de M. Isidore Ditesheim, qui décline formellement toute réélection.

L'Association patronale horlogère du district du Locle présente M. Ariste Calame, en remplacement de M. Fritz Cosandier, démissionnaire.

Le Verband Deutsch-Schweiz, Uhrenfabrikanten présente M. Léo Meyer, fabricant d'horlogerie, à Soleure, en remplacement de M. Alfred Kurth, qui avait exprimé le désir de se retirer du Comité Central.

Les autres membres du Comité Central sortant de charges, sont reportés en liste, aucune autre proposition n'étant faite par les délégués des divers cantons représentés à la Chambre. Le nouvel état nominatif du Comité Central s'établit comme suit:

MM. Edouard Tissot, La Chaux-de-Fonds  
Urs Haenggi, Schaffhouse  
Paul-E. Brandt, Bienne  
André Wenger, Genève  
Constant Dinichert, Montilier  
Emile Juillard, Cortébert  
Charles Monfrim, Neuveville  
René Didisheim, La Chaux-de-Fonds (nouveau)  
Dr. Otto Dubi, Soleure  
Léo Meyer, Soleure (nouveau)  
Louis Berthoud, Genève  
Ariste Calame, Le Locle (nouveau)  
Maurice Savoye, St-Imier  
Maurice Robert, Fontainemelon  
Marius Meylan, Orient.

Le Comité Central est ensuite nommé par acclamations par l'assemblée des délégués.

M. Henri Calame, ancien Conseiller national, vérificateur des comptes sortant de charge, est nommé pour une nouvelle période statutaire.

L'Union des Branches annexes de l'Horlogerie est ensuite admise par un vote unanime comme section de la Chambre.

Aux « Divers », une discussion est engagée par suite d'une résolution de M. Bernard Bréguet, concernant la situation faite aux fabriques de boîtes allemandes dans le régime conventionnel suisse.

MM. Jean Gabus, Camille Flotron, G. Bianchi, prennent part à la discussion de laquelle il résulte que la Chambre ne peut intervenir dans cette question, qui est d'ordre intérieur pour l'U. B. A. H. et ses groupements.

Sur proposition de M. Bréguet, le Comité Central reprendra l'étude de la question de l'indication d'origine sur les boîtes de montres importées, au sujet de laquelle les sections étaient d'avis opposé.

Le Comité Central prendra une décision définitive.

## A propos de la révision de la loi fédérale sur les brevets d'invention

Dans deux articles parus les 29 novembre et 20 décembre 1933 dans ce journal, on a pu lire, de deux sources différentes, des opinions et appréciations sur l'opportunité, la nécessité et l'utilité d'une révision de la loi fédérale sur les brevets en ce qui concerne tout particulièrement l'examen de nouveauté de demandes de brevet.

Il est certain qu'en se plaçant à un point de vue d'où n'apparaissent que quelques côtés et non l'ensemble du sujet, on en aura un aspect étriqué comportant des contradictions. Ce sera le cas du deuxième article du 20 décembre. On y parle des pauvres inventeurs placés subitement en face d'une demande de brevet « dont, bien entendu, ils n'avaient pas connaissance ». Comme si les recherches n'exis-

taient pas! On ne dit pas que ces pauvres inventeurs renoncent le plus souvent de plein gré à une recherche, préférant leur incertitude et la perte possible liée à leur dépôt à l'information préalable pour laquelle aucune nouvelle loi, ni aucun article nouveau de loi existante n'est nécessaire.

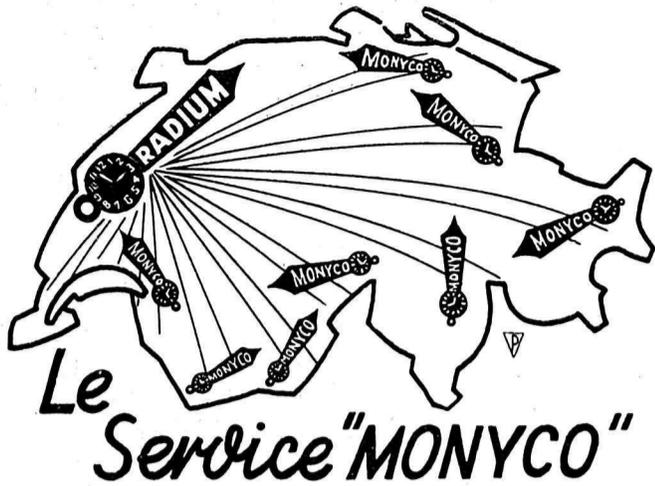
Quant à la limitation d'une recherche de nouveauté officielle, il est bien difficile de la définir; c'est une des raisons pour lesquelles on s'est décidé, lors de la création de la loi, pour une procédure sans examen. Dans ces matières, la maxime tranchante du « tout ou rien » est la seule raisonnable. Si encore le dépôt en Suisse de demandes de brevet pour des inventions intéressant tout particulièrement l'horlogerie, par exemple, étaient, industriellement parlant, le seul intéressant pour des Suisses, on pourrait, à la rigueur, donner quelque raison à votre correspondant, quand il limite sa recherche aux seuls dépôts suisses d'inventions étrangères. Mais on sait que les dépôts exclusivement allemands, concernant l'horlogerie, existent aussi; ils sont protégés par leur nouveauté prouvée. Les exceptions, même peu nombreuses, peuvent, par leur importance relative, faire échec à l'exportation de produits similaires insuffisamment couverts par un brevet tel que celui qu'on nous propose. De plus, l'accroissement de dépenses, dû à ce système particulier d'examen simplifié ne serait pas en rapport avec son utilité réelle très relative. Demi-mesure qui coûterait cher.

Le numéro du 29 novembre prévoit que les petits inventeurs seraient désavantagés, au profit des grandes entreprises, par la procédure d'opposition proposée pour la Suisse, sans le correctif de l'examen préalable, officiel et obligatoire. Il a pleinement raison. Ici, le doute créé par le fait de l'opposition, motivée ou non, s'attacherait dès le dépôt, à toute invention. Ainsi, contrairement à l'adage: le doute profite à l'accusé, ce doute équivaldrait, le plus souvent, à un sabotage de toute tentative honnête de négocier librement un brevet à venir. « Toute personne justifiant un intérêt aurait le droit de faire opposition à la délivrance du brevet », est-il dit dans l'article précité. « Toute personne », mais c'est toute la concurrence, tout intéressé à la démolition de l'inventeur, avant même, et surtout, qu'il ait rien dans les mains! Cette opposition serait-elle justifiée? C'est une autre question. L'important sera de tirer ce verrou féroce de l'opposition, justifiée ou non, devant le succès imminent de quelque insolent assez heureux pour faire sa fortune lui-même.

Mais, me dira-t-on, la procédure d'opposition existe déjà ailleurs. Oui, mais dans les pays à examen préalable, ce qui est tout autre chose. Tout d'abord, les pièces déposées ne sont pas accessibles. Encore moins peut-on en prendre copie ou notice, comme on nous le propose. Ceci est très important, car si, dans le cours de l'examen, vous êtes amené à envisager le retrait de votre demande, les actes demeurent secrets, bien que non protégés. Il y a là une nuance sur laquelle il vaut la peine d'insister. Ensuite, l'opposition ne porte plus sur la nouveauté, qui, elle, a été jugée par une procédure tout autre que celle de l'appel subséquent aux oppositions non officielles. Celles-ci complètent l'examen de nouveauté, mais sur un autre plan.

Faire quelque chose avec rien! tel paraît être l'essence de ce qu'on nous propose. Le quelque chose est ici d'importance: c'est la certitude d'un fait, et d'un fait essentiel: une chose est-elle nouvelle ou ne l'est-elle pas? Et c'est pour cela que l'article du 20 décembre prévoit que « toute tierce personne pourrait alors faire opposition à la délivrance du brevet, soit en se basant sur des brevets suisses que l'Office fédéral n'aurait pas pris en considération, soit surtout, en faisant état de la littérature étrangère ».

C'est nous qui soulignons! Voilà des recherches officielles qui ne mériteraient guère ce nom! Et si les particuliers oublient, eux aussi, de mentionner



élimine les distances! Que vous habitiez à la Chaux-de-Fonds, Bienne, Soleure, Bâle, etc., la ville ou la campagne, vos commandes vous seront livrées rapidement et sans retard, grâce au Service "MONYCO" qui est fait pour vous et vient à vous.

Service „MONYCO“,  
garnissage de radium  
prompt, soigné,  
conscientieux, aux  
plus justes prix.

**L. MONNIER & C<sup>o</sup>**  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

Télép. 22.438      Tourelles 38

Représentants pour la Suisse des Matières lumineuses :  
**MERZ & BENTELI, BERNE (BUMPLIZ)**

# MISE EN GARDE

La Maison Aegler, Société Anonyme, Fabrique des montres Rolex & Gruen Guild à Bienne, est titulaire du brevet suisse no. 120.849 à double cadran et des modèles déposés sous no. 43.556 et 47.741.

Pendant nombre d'années et à grands frais, la Maison Aegler S. A. a **seule** introduit cet article sur le marché mondial.

Certains concurrents s'emparent intentionnellement du succès réalisé par l'introduction de ce nouvel article, lui font une concurrence déloyale et entre autre avilissement de prix et de qualité.

La Maison Aegler a déjà ouvert action devant les Tribunaux, pour savoir finalement si on peut dans notre industrie s'emparer d'une propriété intellectuelle. Elle renouvelle à la connaissance des tiers qu'elle poursuivra toute personne ou entreprise qui se rendra coupable d'imitation ou de concurrence déloyale.

**AEGLER**, Société Anonyme  
Fabrique des montres Rolex et Gruen Guild.

Bienne, le 29 Mars 1934.



## PIVOTAGES

Echappements de 3 $\frac{3}{4}$  à 24 $\frac{1}{2}$  dans tous les genres et qualités  
Compteurs de sport. Pivotages de finissages  
Grand choix d'axes d'exportation pivotés par les fournisseurs  
à peu près toutes les marques connues sur le marché.  
Installation moderne    Qualité garantie    Grande production  
La fabrique de l'avenir pour n'importe quel genre de pivotage  
et au plus juste prix.

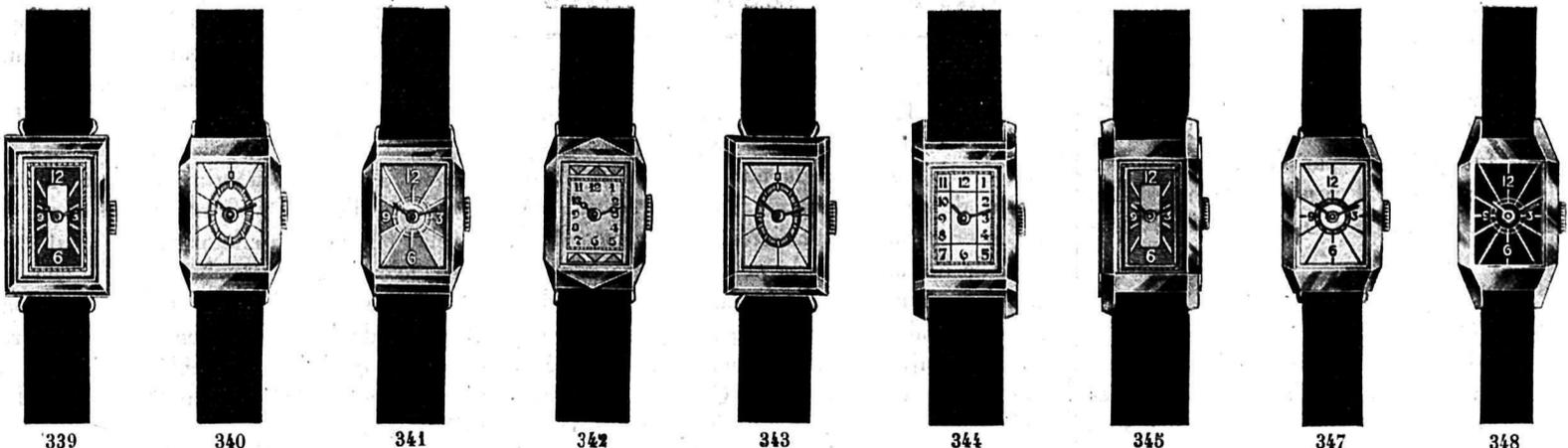
Maison fondée en 1914

**Gustave Sandoz, St-Martin**

Téléphone No. 106.

(Val-de-Ruz, Neuchâtel)

# LOUIS LANG S. A., PORRENTRY



Modèles 5  $\frac{1}{4}$  lig. des genres que nous exécutons en argent, métal chromé,  
lapidé, façon lapidé, plaqué or laminé.

les brevets omis? Nous sommes en pleine fantaisie. L'incertitude complète est préférable à cette certitude élastique et, pour ainsi dire, inexistante. Ou plutôt, une bonne recherche donne actuellement une certitude bien préférable au fantôme qu'on nous propose d'appeler de ce nom.

J'ai signalé ailleurs que l'institution de l'examen préalable de nouveauté tend de plus en plus à s'imposer dans les législations. Nous n'y échapperons pas.

Dr. Walther Schmid, Ing. Phys.-Conseil pour Brevets, Marques et recherches industrielles.

### L'Information Horlogère Suisse

Cette institution a eu son assemblée générale le 8 mars écoulé, sous la présidence de M. C. Girard-Gallet, président.

M. P.-C. Jeanneret, son directeur, a présenté à cette occasion le rapport de gestion dont nous extrayons les renseignements suivants:

Au cours de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 1933, l'Information Horlogère Suisse a passé le cap de la vingtième année.

La crise a pour effet de diminuer chaque année de 4 à 5 % le nombre des sociétaires, qui passe de 533 en 1931 à 473 en 1933.

Le bureau a consigné 35,318 plis à la poste contre 35,799 en 1932.

Le bulletin a paru 11 fois et il est rappelé aux sociétaires qu'il a un caractère strictement confidentiel.

Le nombre des demandes de renseignements parvenues au bureau en 1933 est de 5,393 contre 4,960 en 1932.

Les contingentements et les prescriptions en vigueur pour la transmission des fonds ont considérablement diminué le trafic avec certains pays, Autriche et Hongrie par exemple, et le crédit est devenu beaucoup moins facile. Les fabricants, par la force des choses, sont plus prudents, aussi les grosses suspensions de paiements sont-elles plus rares.

Il a été ouvert sur la Suisse 35 dossiers fr. 167,150 sur l'étranger 53 dossiers représentant » 550.200 et il a été classé

Suisse: 30 cas. Sommes	fr. 568,720.—
Obtenu	» 102,060.—
Perte	fr. 466,660.—
Etranger: 92 cas	fr. 1,344,790.—
Obtenu	» 130,825.—
Perte	fr. 1,213,965.—

Le dividende moyen de ces affaires étrangères a donc, en 1933, été inférieur à 10 %, ce qui montre bien l'intensité de la crise.

Pour les recouvrements individuels, les dossiers ouverts en 1933, sont de:

Suisse: 275 pour	fr. 119,140.—
Etranger: 534 pour	fr. 641,575.—
Total	fr. 760,715.—

et les dossiers classés:

Suisse: 264 pour recouvré	fr. 151,555.—
Perte	» 87,705.—
Etranger: 583 pour recouvré	fr. 670,060.—
Perte	fr. 295,740.—
Perte	fr. 374,320.—

Les recettes s'élèvent à fr. 102,427,13 et les dépenses à 98,607,86 francs, laissant un boni de 3,819,27 francs.

L'assemblée adopta les comptes et décida de prélever fr. 5,000 sur le montant disponible pour amortir la perte résultant du bon de dépôt à la banque Perret et Cie., le solde de fr. 588,43 étant reporté à nouveau.

### Chronique financière et fiscale

#### Service de compensations.

Situation au 7 avril 1934

##### Bulgarie.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Bulgarie	fr. 10,923,282.81
Paiements aux exportateurs suisses	» 9,248,988.88
Solde Avoir Suisse	fr. 1,674,293.93
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Bulgarie	fr. 7,960,451.07
Total à compenser	fr. 9,634,745.—
Dernier Bordereau payé No. 5488/2816.	

##### Grèce.

Avoir suisse à la Banque Nationale de Grèce	fr. 2,276,083.47
Paiements aux exportateurs suisses	» 2,097,322.23
Solde Avoir Suisse	fr. 178,761.24
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Grèce	fr. 2,651,838.87
Total à compenser	fr. 2,830,600.11
Derniers Bordereaux payés Nos. 3681/2650/3915.	

##### Hongrie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Hongrie	fr. 1,097,714.08
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 1,062,897.57
Solde Avoir Suisse	fr. 34,816.51
Créances suisses non échues en Hongrie	fr. 4,378,136.65
Total à compenser	fr. 4,412,953.16
Dernier Bordereau payé No. a 101/b 2.	

##### Roumanie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Roumanie	fr. 16,190,590.77
Paiements aux exportateurs suisses	fr. 13,219,139.40
Solde Avoir Suisse	fr. 2,971,451.37
Autres créances déclarées non encore échues en Roumanie	fr. 22,576,645.89
Total à compenser	fr. 25,548,097.26
Derniers Bordereaux payés Nos 5868/6680/6743/5711.	

##### Yougoslavie.

Avoir Suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 14,877,956.36
Paiements aux exportateurs suisses	» 14,261,085.29
Solde Avoir Suisse	fr. 676,871.07
Créances suisses non échues en Yougoslavie	fr. 3,137,951.19
Total à compenser	fr. 3,814,822.26
Dernier Bordereau payé No. 11125/8060.	

##### Turquie

Avoir Suisse à la Banque Centrale de Turquie	fr. 262,947.76
Paiements aux exportateurs suisses	» 91,010.12
Solde Avoir Suisse	fr. 171,937.64
Créances suisses en Turquie	» 1,372,697.97
Total à compenser	fr. 1,544,635.61
Dernier Bordereau payé No. 54.	

### Commerce extérieur

#### Le commerce extérieur de la Suisse en mars 1934.

Selon la Direction générale des douanes, Section de la statistique du commerce, le bilan de notre commerce extérieur solde en mars par un excédent d'importation de 51.4 millions de fr. contre 46.9 millions en février et 71.5 millions de fr. en mars 1933. Cette évolution défavorable du bilan par rapport au mois précédent n'a rien de surprenant et s'explique par le fait que les importations, d'une valeur de 128.1 millions de fr., ont augmenté plus fortement (+15.5 millions) que les exportations qui se chiffrent par 76.7 millions de fr. (+11.0 millions).

#### Le mouvement de la balance commerciale

	Importations	Exportations	Déficit de la balance commerciale
	en millions de francs		
Moyenne mensuelle 1928	226.6	177.8	48.8
Moyenne mensuelle 1932	146.9	66.8	80.1
Moyenne mensuelle 1933	132.9	71.1	61.8
dont trafic de perfectionnement et de réparation	6.7	8.2	
Mars 1933	142.3	70.8	71.5
dont trafic de perfectionnement et de réparation	7.1	8.1	
Janvier-mars 1933	376.3	206.0	170.3
dont trafic de perfectionnement et de réparation	20.4	23.6	
Février 1934	112.6	65.7	46.9
dont trafic de perfectionnement et de réparation	7.7	8.9	
Mars 1934	128.1	76.7	51.4
dont trafic de perfectionnement et de réparation	8.3	10.6	
Janvier-mars 1934	352.8	199.5	153.3
dont trafic de perfectionnement et de réparation	22.1	26.8	

Depuis qu'il est publié des statistiques mensuelles sur le commerce extérieur, il a été constaté, de février à mars, presque régulièrement une tendance passive dans l'évolution de notre bilan. Ce phénomène était particulièrement accentué dans les années de bonnes conjonctures internes et extérieures. Cette fois-ci les importations ne sont pas couvertes par des exportations jusqu'à concurrence de 40.1 %, alors qu'en février le découvert était encore de 41.7 %.

Si l'on établit une comparaison entre le mouvement du commerce extérieur du premier trimestre 1934 et celui de la période correspondante de 1933, il appert des chiffres ci-dessus que les importations ont fléchi en valeur de 23.5 millions (— 6.3 %), rétrogradant ainsi à 352.8 millions de fr., et que les exportations ont baissé de 6.5 millions de fr. (— 3.1 %), se réduisant ainsi à 199.5 millions de fr. L'excédent des importations sur les exportations ressort donc à 153.3 millions contre 170.3 millions de fr. pour la période correspondante de 1933. Conséquemment, l'excédent des importations de marchandises se chiffre par 43.4 % de l'importation totale contre 45.3 % pour le premier trimestre 1933.

Les prix à l'importation ayant, d'une manière générale, légèrement baissé par rapport à février, l'avance quantitative des marchandises importées est plus considérable que ce que les chiffres de valeur laissent supposer. L'évolution actuelle de nos importations est due dans une forte mesure à l'influence des saisons. Pour l'appréciation des augmentations de mars, il est vrai, il faut tenir compte du fait que mars a deux jours ouvrables de plus que février. Par jour ouvrable, nous avons acheté pour 4.9 millions de fr. (248,708 quintaux métriques) de marchandises étrangères, contre 4.7 millions de fr. (235,556 quintaux métriques) en février. En outre, pour chaque centaine de francs figurant aux exportations correspondent cette fois-ci 167 fr. aux importations, alors qu'en février cette cote était encore de 171 fr. en chiffre rond. La relation entre importations et exportations s'est donc améliorée en faveur de ces dernières.

Le marché d'exportation a marqué un regain d'activité, lequel est dû, comparativement à février, avant tout aux répercussions de forces qui se manifestent ordinairement à pareille époque, ainsi qu'à des influences saisonnières non véritables (26 jours ouvrables en mars contre 24 en février). Cette fois-ci, la moyenne par jour ouvrable des exportations atteint 2.9 millions de fr. (16346 q.), alors qu'en février la moyenne journalière n'était que de 2.7 millions de fr. (13,893 q.). (Mars 1933: 2.6 millions de fr. ou 15,104 q.). Le coefficient d'échange (exportations en pour cent des importations) ressort à 59.9 % contre 58.4 % en février 1934 et 49.8 % en mars 1933. Au sujet de l'état actuel des exportations, il est à remarquer tout d'abord que, les ventes de Pâques ayant eu lieu cette fois-ci plus tôt qu'en 1933, les chiffres de mars sont conséquemment surévalués par rapport à février dernier et à mars 1933. De plus, il faut tenir compte du fait que, par suite d'une légère majoration de la cote moyenne des prix, les exportations de mars 1934 sont quelque peu surévaluées par rapport à mars 1933.

### Information

#### Service de demandes.

- 1) Quelle fabrique d'horlogerie pourrait entreprendre la fabrication d'indicateurs de pose pour photos (cellule Selen électrique).
- 2) Maison danoise cherche montres pour hommes et dames, bracelets et de poche, évent. représentation pour Danemark et Suède.
- 3) Maison de Tchécoslovaquie cherche genres bon marché en montres-bracelets.

La Chambre suisse de l'horlogerie, Serre 58, La Chaux-de-Fonds, transmet aux intéressés détails et adresse sur demande et contre remise de fr. 1.— par adresse et enveloppe affranchie.

#### Informations confidentielles.

Les intéressés peuvent obtenir à la Chambre suisse de l'horlogerie, Serre 58, La Chaux-de-Fonds, des renseignements confidentiels de l'Office suisse d'expansion commerciale, Zurich et Lausanne, sur No. 6. U. d. S. S. R. — Situation économique et commerce extérieur.

Prière de joindre une enveloppe affranchie pour la réponse.

#### Avis.

Les maisons Häfliger, Hans, Lucerne; Rognar Carlson, Arvika (Suède), sont en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Les créanciers des maisons  
*Fallard, Eugène et ses Fils, Damprichard Perret, Carlos U., Rosario de Santa Fé*  
 sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous mettons en garde contre:  
*Henri Charpillot, Dufourstrasse 138, Bienne.*

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:  
*H. Holstein et Co., Hambourg, Osaka, Daïren.*

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

*L. WDVMSQATUAT BLVDUMQATU*  
 (clef 1934).

*L'Information Horlogère Suisse*

La Chaux-de-Fonds. Rue Léopold Robert 42.

**Douanes**

**Espagne. — Droits (Agió).**

L'agió dû au cas où les droits de douane, payables en or, sont acquittés en monnaie d'argent ou billets de banque, a été fixé, pour la période du 11 au 20 avril, à 138.62 %.

**France. — Réduction de la taxe à l'importation.**

Comme on le sait, la France a relevé, par une loi du 31 mars 1932, de 2 à 4 % la taxe à l'importation sur les produits mi-ouvrés étrangers et de 2 à 6 % celle sur les objets finis. Le Conseil fédéral s'est vu obligé d'instituer, par arrêté du 27 mai 1932, une taxe de compensation de 2 ou 4 % sur certaines marchandises d'origine française.

Conformément à ce qui a été convenu lors des dernières négociations à Berne, le Gouvernement français a décidé de ramener à 2 %, dès le 17 avril, la taxe à l'importation des marchandises suisses en France.

**Suisse. — Suppression de la taxe d'importation.**

L'arrêté du Conseil fédéral du 27 mai 1932, avec texte modifié par l'arrêté du 29 juillet 1932, concernant la perception de taxes d'importation sur les marchandises d'origine française, a été abrogé le 17 avril 1934. En conséquence, à partir de cette date, la taxe d'importation n'est plus perçue sur les marchandises françaises déclarées pour le dédouanement.

Les taxes d'importation garanties par un dépôt en espèces ou par un cautionnement avant le 17 avril 1934 pour des dédouanements provisoires, dans le trafic avec acquit-à-caution ou avec passavant, seront mises en compte définitivement, comme jusqu'ici, si la marchandise reste en Suisse.

Il n'est perçu aucune taxe d'importation sur les marchandises d'origine française, sortant des entrepôts et déclarées pour l'acquiescement après le 16 avril 1934, même si l'entrepôt a eu lieu avant le 17 avril 1934.

Les détenteurs d'acquit-à-caution pour marchandises d'entrepôts privés soumises jusqu'à présent à la taxe d'importation sont tenus de présenter ces acquits au bureau de douane qui les a établis dans un délai de 10 jours. Ces acquits devront être accompagnés d'un extrait de livres arrêté au 16 avril, légalisé par un notaire ou par une autorité locale, et indiquant quelle quantité de la marchandise désignée dans l'acquit-à-caution se trouvait à cette date encore vendue en entrepôt.

En ce qui concerne le remboursement de la «taxe d'importation» française, prévu à l'article 8 de l'arrêté du Conseil fédéral, les exportateurs doivent adresser leurs requêtes à la Direction générale des douanes, dans le délai de 60 jours, jusqu'au 30 juin 1934 au plus tard.

**Registre du commerce**

**Raisons sociales:**

**Enregistrement:**

4/4/34. — *Nithez S. A.*, soc. an. cap. soc. frs 50,000 commerce d'horlogerie, bijouterie, etc. Cons. adm.: Louis Berthoud, de Couvet, président, Jacques Rimensberger, de Lütisburg, St-Gall, secrétaire, Paul-Edouard Berthoud, de Couvet, Raoul Pèrret, de Renan, Marc Petit-Pierre, de Satigny, sign. tous indiv. Siège: Place Longemalle 2, Genève.

7/4/34. — *Taillerie de pierres précieuses S. A.*, soc. an. cap. soc. frs 9,000 nom., taillerie de pierres pour bijoux, joaillerie, toutes pierres brutes « Marcassites » scientifiques, etc. Cons. adm. Marcel-Henri Favre, de Thierrens, sign. seul indiv. Bureau: Rue du Stand 37, Genève.

9/4/34. — *Armand Guenin* (de Tramelan-dessous), fabrication, achat et vente d'horlogerie, Rue des Prés 8, Tramelan-dessus.

14/3/34. — *Boy-de-la-Tour, et Magnin, Atelier de décolletages Adax*, soc. n. coll. (Henri-Albert B., de Môtiers-Travers et Charles M., de Coffrane), ateliers de décolletages, fabrication de pièces d'horlogerie, axes, tiges d'ancres, pignons d'échappements, châtons et bouchons, machines pour le pivotage, Chemin des Meuniers 2, Peseux.

**Modifications:**

24/3/34. — *Berquische Ebauchesfabriken A. G. (Fabriques d'ébauches berquises S. A.)*, siège à Bienne, Cesar Schild-Krebs est sorti du Cons. adm., sa sign. radiée. Est nommé comme présid. Sydney de Coulon, de Neuchâtel, sign. collect. à deux avec les autres ayants-droit.

24/3/34. — La maison « André Bechler, Usines mécaniques de la Condémine », Moutier, modifie sa raison sociale en celle de *André Bechler, Fabrique de machines, Moutier*.

27/3/34. — *Achille Sautebin*, Bienne. Cette maison ne s'occupe dorénavant plus de la fabrication des assortiments ancre et fourn. d'horlogerie, mais seulement de la fabrication d'étampes.

27/3/34. — La maison « Theo Müller-Sulser, Nachf. v. C. Breitenstein », Schaffhouse, horlogerie, optique, etc., modifie sa raison sociale en celle de *Theo Müller-Sulser*.

27/3/34. — *Schreiber & Cie.*, fabrique d'aiguilles, Grenchen. La procuration indiv. est conférée à Gustave Stüdi, de Grenchen.

28/3/34. — *Albert Lang*, Zurich 6. Le genre de commerce est dorénavant: importation de pierres précieuses, bijoux en gros.

21/3/34. — *Gebrüder Stroum Aktiengesellschaft (Stroum frères société anonyme), (Stroum Bros. Limited)*, fabrication et commerce d'horlogerie, Grenchen. Le cap. soc. est réduit, par annulation, de 100,000 à 50,000 fr. Nahoum Stroum est sorti du Cons. adm., sa sign. radiée.

21/3/34. — *Ch. Dubois*, graveur-décorateur, Genève. La procuration indiv. conférée à Louis Ravanelli est éteinte.

20/3/34. — La raison « Lucien Campiche » est radiée, Actif et passif sont repris par *Pierre Campiche* (P.-Camille C., de Ste. Croix), fabrique de bracelets cuir, maroquinerie, Commerce 11, La Chaux-de-Fonds.

23/3/34. — *Manufacture de cadrans métalliques Radium, Société anonyme*, Chêne-Bourg. Marcel Sommer démissionne comme adm., ses pouvoirs éteints. L'adm. restant Hedvige Stucker, née Hauser, sign. indiv. Pierre Stucker a été désigné comme directeur, avec sign. indiv.

26/3/34. — La soc. an. « Centrale Verres de Montres S. A. », La Chaux-de-Fonds, est dissoute; la liquidation s'opère par Louis Gaillard et Jean-Jacques Kreutter, adm. délégués, et Auguste Gindraux, qui engage la société collect. à deux, sous la raison *Centrale Verres de Montres S. A. en liquidation*.

30/3/34. — *Karl Huber*, Appenzell. Le genre de commerce est dorénavant: bijouterie et horlogerie, fabrication d'orfèvrerie et d'argenterie.

29/3/34. — *Th. Picard fils*, horlogerie, La Chaux-de-Fonds. La procuration conférée à Charles-Bernard Picard est éteinte.

3/4/34. — *Otto G. Billian fils*, commerce, fabrication et exportation d'horlogerie en gros, bijouterie, joaillerie, réparations. Le chef de la maison a adopté le régime de la séparation de biens avec son épouse Lucie née Neeser.

6/4/34. — La soc. n. coll. « Meylan et Co. », nicleage, argentage de mouvements, La Chaux-de-Fonds, est dissoute, la liquidation s'opère sous la raison sociale *Meylan et Co. en liq.* par Emile Etzensberger, sign. indiv.

**COTES**

17 Avril 1934

**Métaux précieux**

Argent fin en grenailles fr. 65.— le kilo.  
 Or fin, pour monteurs de boîtes » 3500.— »  
 » laminé, pour doreurs » 3575.— »  
 Platine » 5.15 le gr.  
 Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

**Cours du Diamant-Boart:**

Prix de gros en Bourse au comptant.

Qualités ordinaires Par carat fr. 2.50 — 2.70  
 Grain fermé, petit roulé » 2.80 — 3.20  
 Boart Brésil » 3.40 — 3.50  
 Eclats » 2.20 — 2.40  
 Carbone (Diamant noir) » 16.— — 20.—

Cours communiqués par:

*J.-K. Smit & Zonen, Amsterdam.*

Agent: S.-H. Kahl, Diamants, Genève.

**Comptant**

London	10 avril	11 avril	12 avril	13 avril
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.)				
Aluminium intér.	100	100	100	100
» expor.	100	100	100	100
Antimoine	39.40	39.40	39.40	39.40
Cuivre	33.7/6	33.8/9	33.3/9	33.5/
» settl. price	33.10	33.7/6	33.7/6	33.7/6
» électrolytiq.	36.10/37	36.12/6-36.17/6	36.10/37	36.15/37
» best. selected	35.15/37	35.15-37	35.15-37	35.15/37
» wire bars	37	36.17/6	37	37
Etain anglais	239	239/5	238.17/6	238.15/
» étranger	240.12/6	238.17/6	238.18/9	238.15/
» settl. price	240.15/	238.15/	239	238.15/
» Straits	243.5/	241.5/	241.10/	241.15/
Nickel inférieur	225-230	225-230	225-230	225-230
Plomb anglais	11.8/9	11.11/3	11.11/3	11.11/3
» étranger	11.10/	11.11/3	11.11/3	11.11/3
» settl. price	11.10/	11.12/6	11.12/6	11.12/6
Zinc	14.16/3	14.17/6	14.17/6	14.15/9
» settl. price	14.17/6	14.17/6	14.17/6	15

**Comptant**

Paris	11 avril	12 avril	13 avril	14 avril
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				
Nitrate d'argent	193	193	193	193
Argent	275	275	275	275
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	20.000	20.000	20.000	20.000
» iridié 25 %	27.500	27.500	27.500	27.500
Iridium	45.000	45.000	45.000	45.000
(en francs français par gramme).				
Chlorure de platine	9,50	9,50	9,50	9,50
Platinite	10,85	10,85	10,85	10,85
Chlorure d'or	9,15	9,15	9,15	9,15

London	11 avril	12 avril	13 avril	14 avril
(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000)				
Or (shill.)	134/10 1/2	134/10	134/9	134/11 1/2
Palladium (Lstg.)	3 3/4-4 1/8	3 3/4-4 1/8	3 3/4-4 1/8	3 3/4-4 1/8
Platine (shill.)	155	155	155	155
(par once standard 925/1000 en pence).				
Argent en barres	20.1/4	20.3/16	20.3/16	20.3/16

New-York	11 avril	12 avril	13 avril	14 avril
(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).				
Argent en barres	46.3/4	46.3/8	46	46.3/8

**Escompte et change.**

Suisse: Taux d'escompte 2 %  
 » » avance s/nantissement 2 1/2 %

	Parité	Esc.	Demande	Offre
	en francs suisses	%		
France	100 Frs	20.305	3	20.34
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	2	15.90
U. S. A.	1 Dollar	5.18	1 1/2	3.05
Canada	1 Dollar	5.18	—	3.04
Belgique	100 Belga	72.06	3 1/2	72.—
Italie	100 Lires	27.27	3	26.80
Espagne	100 Pesetas	100.—	6	42.—
Portugal	100 Escudos	22.29	5 1/2	14.25
Hollande	100 Florins	208.32	2 1/2	208.70
Indes néerl.	100 Guilders	208.32	—	209.—
Allemagne	100 Reichsmk.	123.45	4	121.75
Dantzig	100 D.Gulden	100.88	3	—
Autriche	100 Schilling	72.93	5	—
Hongrie	100 Pengö	90.64	4 1/2	—
Tchécoslov.	100 Cour.	15.33	3 1/2	—
Esthonie	100 Cour.	139.—	4 1/2	—
Lettonie	100 Lats	100.—	5 1/2-6	—
Lithuanie	100 Lits	51.80	5-6	—
Russie	100 Tchervon.	2666.—	8	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	2 1/2	82.—
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	80.—
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	2 1/2	71.25
Finlande	100 Markka	13.05	4 1/2	6.80
Pologne	100 Zloty	58.14	5	—
Yugoslavie	100 Dinars	9.12	7	—
Albanie	100 Francos	100.—	7 1/2	—
Grèce	100 Drachmes	6.72	7	—
Bulgarie	100 Leva	3.74	7	—
Roumanie	100 Lei	3.10	6	—
Turquie	100 Livres t.	2278.40	—	—
Egypte	100 Livres ég.	2592.—	—	—
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	3 1/2	—
Australie	1 Liv. st.	25.22	6 1/2-7	12.60
Argentine	100 Pesos	220.—	6	77.50
Bésil	100 Milreis	62.08	—	—
Chili	100 Pesos	63.—	4 1/2-6	—
Uruguay	100 Pesos	536.—	—	—
Colombie	100 Pesos	504.—	5	—
Pérou	100 Soles pér.	207.50	6	—
Equateur	100 Sucres	103.60	4	—
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	—
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	—
Mexique	100 Pesos	258.32	—	—
Philippines	100 Pesos	258.—	—	—
Indes brit.	100 Roupies	189.16	3 1/2	115.—
Chine	100 Taels	—	—	—
Japon	100 Yens	258.33	3.65	98.—

\* Cours du service international des virements postaux.  
 N.B. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs

Imprimeurs: Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds.

**Registre du commerce**

**Modifications:**

9/4/34. — *Cador S. A.*, achat, vente, exploitation de fabriques, fournitures d'horlogerie, St-Imier. Richard Müller cesse d'être adm. de la société et y est remplacé par Louis Wille, de La Sagne, sign. indiv.  
 10/4/34. — *Agula S. A.*, fabrication d'aiguilles, etc., Neuchâtel. Albert Stolz, dém. cesse d'être adm., sa sign. radiée, et remplacé par Fritz-Charles Stolz, du Locle et Georges-Albert Faessli, de Neuchâtel. Charles Stolz, présid., sign. indiv., Fritz-Charles Stolz, collect. à deux avec le fondé de procuration, Bluette-Emma Perret-Gentil, du Locle et de La Chaux-de-Fonds.  
 6/4/34. — *Felsa S. A. (A. G. (Ltd.))*, fabrication et commerce d'horlogerie, Grenchen. César Schild, Hermann Mägli et Arnold Tschudin sont sortis du Cons. adm., les sign. des deux derniers radiées.

Sont nommés au Cons. adm. Sidney de Coulon, de Neuchâtel, Max Luterbach, de Steinhof, et Virgile Juillerat, de Châtelat, sign. tous collect. à deux.  
 6/4/34. — *Manufacture d'horlogerie Soly S. A. (Soly Watch Factory Ltd.)*, Tramelan-dessus. Albert Etienne, de Tramelan-dessous, est nommé procureur avec sign. indiv.

**Radiations:**

20/3/34. — *Weber et Dubois en liquidation*, horlogerie, La Chaux-de-Fonds.  
 20/3/34. — *Marchand et Sandoz en liquidation*, horlogerie, La Chaux-de-Fonds.  
 20/3/34. — *Paul Sandoz et Cie. en liquidation*, horlogerie, La Chaux-de-Fonds.  
 21/3/34. — *Veuve A. Hamel*, fourn. d'horlogerie, Noirmont.  
 21/3/34. — *Adrien Chapatie*, horlogerie-bijouterie, fourn., Les Bois.  
 24/3/34. — *Hans Häfliger*, commerce de montres, chaînes, pendules, orfèvrerie et argenterie, Lucerne.

23/3/34. — *Manufacture de montres Antimo S. A.*, horlogerie, La Chaux-de-Fonds.  
 26/3/34. — *Gruenfeld David*, bijouterie, Lugano.  
 26/3/34. — *R. Freith*, horlogerie, Lugano.  
 26/3/34. — *Feith Leopold. Exporthaus « Delta »*, horlogerie, Lugano.  
 20/3/34. — *Durax*, soc. an., fabr., achat et vente d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.  
 7/4/34. — *A. Fossel et Cie.*, dorage et nickelage de mouvements, soc. n. coll., Bienne.  
 6/4/34. — *H. Pasche*, pierres fines pour l'horlogerie et instruments de précision, Genève.  
 6/4/34. — *Charles Wuilleumier*, achat de vieille bijouterie, boîtes de montres, déchets, limaille or et argent, La Chaux-de-Fonds.

**Faillite.**

**Ouverture de faillite:**

23/3/34. — *Reber-Sonnard, Gottfried*, sciage de pierres fines, Pieterlen (Perles; Bienne).  
 Assemblée des créanciers: 24 avril 1934.  
 Délai pour productions: 14 mai 1934.

COMMERCE DES DÉCHETS D'OR. D'ARGENT ET DE PLATINE

**TABLEAU**  
des opérations d'achat, de fonte et d'essai de déchets d'or, d'argent et de platine, faites pendant l'année 1933

Arrondissements	Acheteurs, fondeurs, essayeurs autorisés	Opérations (bordereaux rentrés)					Déchets achetés (valeur payée)					% de la valeur
		1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>me</sup> trim.	3 <sup>me</sup> trim.	4 <sup>me</sup> trim.	Total	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>me</sup> trimestre	3 <sup>me</sup> trimestre	4 <sup>me</sup> trimestre	Total	
1. Bienne	19	290	302	295	298	1.185	FR. 206.593.05	FR. 132.147.20	FR. 251.730.55	FR. 137.054.60	FR. 727.525.40	13,2
2. La Chaux-de-Fonds	41	560	612	640	839	2.651	FR. 302.277.50	FR. 318.580.55	FR. 412.282.25	FR. 489.951.35	FR. 1.523.091.65	27,6
3. Délémont	7	111	110	103	107	431	FR. 37.066.25	FR. 59.931.30	FR. 33.171.40	FR. 33.177.10	FR. 163.346.05	3,0
4. Genève	28	708	618	535	588	2.449	FR. 374.606.45	FR. 331.604.85	FR. 323.589.35	FR. 360.832.75	FR. 1.390.633.40	25,2
5. Grenchen	3	52	50	49	58	209	FR. 13.573.60	FR. 12.652.65	FR. 13.113.70	FR. 15.798.15	FR. 55.138.10	1,0
6. Le Locle	7	97	94	104	121	416	FR. 71.490.55	FR. 98.340.10	FR. 110.708.80	FR. 101.141.75	FR. 381.681.20	6,9
7. Neuchâtel	12	74	68	50	64	256	FR. 19.460.85	FR. 14.294.45	FR. 8.163.80	FR. 21.058.20	FR. 62.977.30	1,1
8. Noirmont	6	15	6	4	13	38	FR. 6.083.80	FR. 1.089.10	FR. 1.829.65	FR. 7.506.15	FR. 16.508.70	0,3
9. Porrentruy	2	10	3	6	12	31	FR. 5.587.—	FR. 1.634.30	FR. 1.861.35	FR. 7.732.10	FR. 16.814.75	0,3
10. St-Imier	2	33	20	12	36	101	FR. 11.461.55	FR. 14.205.95	FR. 1.458.55	FR. 27.597.55	FR. 54.723.60	1,0
11. Schaffhouse	59	713	791	688	723	2.915	FR. 355.315.70	FR. 232.449.90	FR. 237.617.85	FR. 271.676.25	FR. 1.097.059.70	20,0
12. Tramelan	3	10	18	7	16	51	FR. 5.075.70	FR. 7.264.35	FR. 342.80	FR. 6.220.60	FR. 18.903.45	0,4
Exercice 1933	189	2.673	2.692	2.493	2.875	10.733	FR. 1.408.592.—	FR. 1.224.194.70	FR. 1.395.870.05	FR. 1.479.746.55	FR. 5.508.403.30	100
» 1932	192	2.698	2.891	2.515	3.180	11.284	FR. 1.285.510.30	FR. 1.517.833.50	FR. 1.445.339.50	FR. 1.934.868.70	FR. 6.183.552.—	—
En moins	3	25	199	22	305	551	—	FR. 293.638.80	FR. 49.469.45	FR. 455.122.15	FR. 675.148.70	—
En plus	—	—	—	—	—	—	FR. 123.081.70	—	—	—	—	—

<sup>1</sup> dont Fr. 67,470.40 pour les déchets de platine (Fr. 94,595.50 en 1932).

Berne, le 5 février 1934.

Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

Maison suisse établie à Paris cherche pour le marché français

# VOYAGEUR

de première force, au courant de la vente de la bonne montre de marque.

Ecrire sous chiffre O20925U à Publicitas, Bienne, en joignant photographie qui sera retournée.

Important matériel

## Machines - Outillage - Marchandises

pour fabrique de boîtes de montres

Liquidation judiciaire de M. Laudet à Besançon.

Vente aux enchères publiques **Les Jeudi 19 et Vendredi 20 Avril à 14 h., rue des Docks 16, à Besançon.**

La liste, détaillée et tous renseignements seront adressés sur demande faite soit à M. Salle, Commissaire-priseur, rue République 23, soit à M. Fillion, liquidateur, rue Proudhon 16, à Besançon.

# BOITES ARGENT

Nous achetons tout stock de boîtes fantaisies pour hommes 10 1/2 lig. en argent 935/00.

Indiquer forme, quantité et prix sous chiffres P2640 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.

Industriel

## cherche à acheter

un atelier installé pour la fabrication du cadran métal.

Faire offres détaillées avec prix sous chiffre P2673 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.

## TERMINEUR

capable, cherche travail sur Roskopf dans toutes les grandeurs et calibres.

Offres sous chiffre G 3866 Q à Publicitas, Bâle.

## A vendre

boîtes or 9 ct., contrôle anglais, 5 1/4 et 10 1/2 lignes, diverses formes classiques. Prix avantageux.

Ecrire sous chiffre R 4756 X à Publicitas, Genève.

## J'achète

tous genres et quantité de montres or, argent, métal et chromé.

Offres sous chiffre K 52939 Q à Publicitas, Bâle.

## Pierres fines

Vérifages — Amincissages très justes pour emboutissages. Prix intéressants.

**A. Girard**  
ERLACH (lac de Bienne)

On demande à acheter

## 1 balancier à friction

moyenne grandeur.

S'adresser: A. Froidevanx Balimann, Müntschemier.

Dépôts

## Brevets d'Invention

Marques et Modèles

**Office W. Koelliker**  
Bienne  
93, Rue Centrale, 93  
Téléphone 3122

# NOTZ & CO.

## BIENNE

# ACIER SANDVIK

RÉGION SOISSONNAIS

Je cède, pas cher, pour cause de grande fatigue fond d'horlogerie-bijouterie bonne renommée. Réparations, vente, pose et entretien d'horloges d'édifices à renommée mondiale. Agent exclusif pour l'Aisne.

Ecrire Case 14 Y. Agence Havas, Lille.

## FABRIQUE DE RESSORTS

RESSORTS SOIGNÉS

Spécialité: RESSORTS RIVERSÉS

Temple allemand 91, 93, 95

LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 23.440

## V. GEISER & FILS

## Taillerie de Pierres fines et imitations

**L. Naftule, GENEVE**  
11, rue Cornavin

Ajustage et callibrage. Gravure sur pierres

Assortiment complet de pierres pour bijouteries en tous genres.

## A vendre

# Fabrique d'horlogerie

moyenne grandeur, pour cause d'âge et de santé, avec réputation mondiale, représentants dans plusieurs pays, bons clients, avec bonnes commandes. Affaire intéressante pour commerçant routiné; éventuellement on resterait intéressé.

Faire offres sous chiffres H 20908 U à Publicitas, Bienne.

Pour cause de décès

## Suis acheteur

de petits lots de montres-bracelets pour hommes et pour dames, tous métaux.

Faire offres avec échantillons à M. Chatelain, 5, Fg. du Lac, Bienne.

# GROSSISTES!

## Cherchez-vous des

Montres de poche, système Roskopf  
Véritable „Louis Roskopf S. A.“  
„Petit Fils Roskopf“ et „Rосkopf Enkel“  
Roskopf mixtes, échappement ancre

Montres de poche, ancre réelle, de 16 à 19", lépine et savonnette  
haut. 22 et 26 douzièmes.

Idem en 16 size, mises à l'heure négative et tirette

Calottes bracelets 8 3/4 et 10 1/2", ancre, 7, 10 et 15 pierres,  
nickel, chromé, plaqué, argent, en toutes formes de boîtes.

Mouvements seuls, remontés prêts à mettre en boîtes:

8 3/4 et 10 1/2" ancre — 16 à 19" ancre, 22/12 et 26/12 —  
16 size négatifs, ancre — 16 size négatifs, mixtes, 19"/AR.

Spécialités de montres pour automobiles, motocyclettes et bicyclettes  
Chevalets, pendulettes, portefeuilles, montres d'aveugles,  
seconde au centre, avec et sans stop



7043



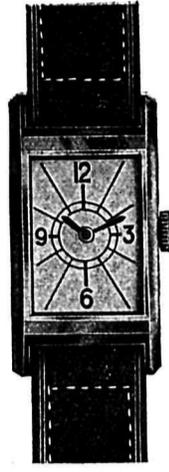
7044



8066



8067



9099



9100

### Spécialité de Calottes et Mouvements

5 3/4, 6 3/4, 7 3/4 / 11 et 8 3/4 / 12 lignes ancre

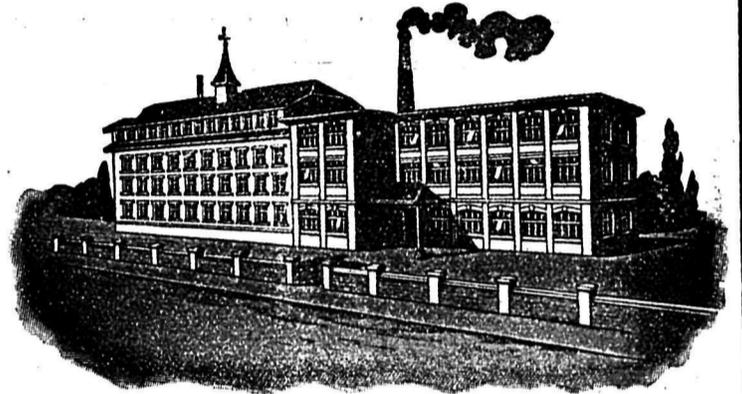
Heures sautantes; automates; façon 8 jours  
Colosses 24, 30, 36 et 42 lignes  
Montres à clefs, à vis, chemin de fer  
Montres maçonniques, pare-chocs, boules

Mouvements 8 jours pour compteurs  
Porte-Echappements Roskopf et ancre  
Etude et entreprise de calibres réservés  
etc., etc.

(Ne vend qu'aux grossistes.)

Adressez-vous à la

**SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER (RECONVILIER WATCH C° S. A.)**  
à RECONVILIER (Suisse)



Etablissement fondé en 1902

**LOUIS GODAT**  
Spécialité : BIJOUTIER  
**LAPIDAGES FACETTES GLACIS**  
TOUS GENRES, TOUS MÉTAUX  
POLISSAGE, FINISSAGE BUTTLER, ETC.  
Léopold Robert 109 Téléphone 24.483  
**LA CHAUX-DE-FONDS**



Une salle pour vos conférences  
et un excellent repas

au

Buffet  
J. Widmer  
Bienne

## Lois de liquidation

Lépines argent galonnées 18 lig. cylindres, à  
ponts, 6 et 10 rubis, bien vérifiées, sont demandées,  
pour l'Autriche. Paiement comptant.

Ecrire sous chiffre P 15392 à Publicitas St-Imier.

## ITALIE

Maison de gros, bureau à Milan, ayant deux voya-  
geurs, sérieuse clientèle, cherche représentation de  
fabriques d'articles cyl. et ancre bon courant, ainsi  
que chronogr.-compt., pendulettes, etc., etc.

Travail à la commission.

Offres à case postale 29102, à Chiasso.

## Fabricant d'horlogerie

possédant une clientèle sérieuse et produisant  
des spécialités, désire

### remettre

sa fabrication à une personne capable, ayant  
de l'expérience dans la branche (Commerçant).  
Capital néce saire Fr. 20 à 50.000 selon entente.  
En ordre avec les conventions.

Ecrire sous chiffre P 20931 U à Publicitas,  
Bienne.

## CADRANS

Nouveauté flinquée toutes  
nuances.

**PAUL JEANNIN**  
Granges 14

**La Chaux-de-Fonds**

Gérance avec facilités d'achat  
d'un magasin et atelier d'hor-  
logerie à remettre dans colonie  
française,

deux rhabilleurs complets  
ou 1 rhabilleur marié

Bonne situation. Capital né-  
cessaire, environ francs suisses  
3000.— à 4000.—

Offres sous chiffre J 5315 T  
à Publicitas Chaux-de-Fonds.

## A vendre

1 fraiseuse « DIXI ».  
1 tour-outilleur « MIKRON »  
avec tourelle revolver.  
1 décolleteuse « PETERMANN »  
No. 1. Monopoulie, 4 burins,  
perceur, pointeur.  
1 rectifieuse, E. P. 500 mm.  
Offres sous chiffre P 2674 C  
à Publicitas Chaux-de-Fonds.

## TERMINEURS

spéc. 10 1/2 lig. 3/4 pl. priés  
écrire adr., prix et réf. à Pu-  
blicitas, La Chaux-de-Fonds,  
sous chiffre P 2681 C.  
On fournit tout.

A partir du 1<sup>er</sup> mai

**Ogival**

CHAUX-DE-FONDS

agrandit ses locaux  
profitez de ses services

Téléphone 22.431

## Atelier de sertissages

en tous genres et fabrication  
de pierres fines sertissages et  
pierres de qualité.

Prix avantageux.

„LA THIELLE“  
Bienne  
Tél. 22.54 rue d'Aarberg 15

## On demande offres

les plus avantageuses pour marchandises de liquida-  
tion, en:

Lépine Ancre et Cylindre 16 lig., boîte chromée,  
argent plaqué or.

Bracelets Ancre et Cylindre, 5 1/4, 6 3/4, 8 3/4 et 10 1/2  
lig. chromé, plaqué or et or.

Paiement comptant.  
Offres sous chiffre P 2651 C à Publicitas La  
Chaux-de-Fonds.

## Commerce de montres au détail

(non-membre de la convention)

## désire entrer en relations

avec fabricant de montres.

Faire offres sous Dc 4399 Y à Publicitas, Berne.

## NEW-YORK

Commerçant suisse (ayant habité New-York 15 ans) retour-  
ne prochainement pour plusieurs mois. Prendrait commissions,  
liquidations, litiges, démarches spéciales, recouvrement pour  
maisons suisses.

Offres sous chiffre P 2683 C à Publicitas La  
Chaux-de-Fonds.